République Française Département Nièvre

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DONZY

Séance publique du 18 mai 2022

Procès-verbal

L'an 2022, le mercredi 18 mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 04 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-France LURIER, Maire.

<u>Étaient présent(e)s</u>: Mesdames Micheline AZRIA, Jeannine GUILLIN, Marie-France LURIER, Sonia MILLANT, Agathe PERNOLLET, Christine ROY, Sylviane NARCY, Séverine PORCIN

Messieurs Denis BAUDEQUIN, Michel BARRIERE, Cyril CHERREAU, Didier JEANNIN, Pascal MEUNIER, Laurent PARISSE, Loïc SEURAT.

<u>Absents excusés</u>: Madame Béatrice JACOB (pouvoir à Madame Marie-France LURIER), Marie-Henriette PICARD (pouvoir Madame Sonia MILLANT), Claude TASSERIE (pouvoir Monsieur Pascal MEUNIER)

Madame Christine ROY est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal: 18

<u>Présents</u>: 14 <u>Votants</u>: 17

Madame le Maire présente le procès-verbal du dernier conseil, approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT BAIL LOCATION FORÊT COMMUNALE DE BELLEFAYE – SOCIÉTÉ CHASSE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de location de la forêt communale de Bellefaye expirait le 10 mai dernier ; elle donne lecture du bail de location et propose son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de renouveler le bail de location de la forêt communale de Bellefaye à la Société de Chasse "Saint Hubert Club de Donzy" pour une durée de 9 ans à compter du 10 mai 2022,
- FIXE le loyer à 300 euros par an,
- AUTORISE le Maire à signer le bail de location.

11 pour, 5 contre, 1 abstention

Laurent PARISSE rejoint l'assemblée délibérante.

RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE ET DU COLUMBARIUM COMMUNAL

Madame le Maire rappelle à ses conseillers que les tarifs de concessions funéraires ont été adoptés en séance du 13 avril 2022.

La règlementation en matière funéraire ayant changé depuis le dernier règlement, Madame le Maire donne lecture à ses conseillers du projet du nouveau règlement et demande de se prononcer sur ce règlement.

Adopté à l'unanimité

RÈGLEMENT ET CONVENTION SALLE DES FÊTES

Madame le Maire rappelle à ses conseillers que les tarifs de location de la salle des fêtes ont été adoptés en séance du 1er décembre 2021.

Madame le Maire donne lecture à ses conseillers du projet du nouveau règlement et de la convention de location annexés à la convocation à la séance du Conseil.

Elle demande de se prononcer sur ces documents.

Après en avoir longuement délibéré, les conseillers adoptent le règlement et la convention présentés et donnent tous pouvoirs à Madame le Maire afin de les appliquer à compter du 1er juin 2022.

Adopté à l'unanimité

MOTION SOUTIEN SANTE DANS LA NIEVRE

Santé: l'effondrement du système met aujourd'hui des vies en danger dans la Nièvre.

L'article 5 de notre Loi fondamentale énonce que "le président de la République veille au respect de la Constitution".

Parmi les droits garantis par celle-ci figure, depuis 1946, le droit à la santé dont le Conseil Constitutionnel fait, depuis une décision de 1994, un élément du droit à la dignité de la personne humaine.

Or, ce droit fondamental n'est plus garanti dans la Nièvre.

Chaque semaine, les habitants et les élus de la Nièvre assistent impuissants à de nouvelles fermetures de services hospitaliers : service de médecine à l'hôpital de La Charité-sur-Loire, fermeture temporaire faute de sage-femme du centre périnatal de proximité de Cosne-sur-Loire, menaces sur les services de médecine et de soins de suite et de réadaptation du centre hospitalier de Château-Chinon.

La situation, déjà critique hier, est aujourd'hui telle qu'accoucher dans la Nièvre n'est plus possible.

Cet état de faits piétine le droit fondamental à la santé sur notre territoire en privant les femmes de la possibilité d'accoucher dans des conditions normales de soins, d'attention et de sécurité.

Nombre de sages-femmes, dans l'impossibilité d'accompagner leurs patientes et leurs nouveau-nés en toute sécurité en raison de leurs conditions de travail, sont aujourd'hui en arrêt maladie pour cause de burn-out.

La situation est dangereuse et intolérable, le sentiment d'abandon est total.

L'Agence Régionale de Santé n'est pas en mesure d'apporter de solutions, alors même qu'à cet effondrement du système hospitalier vient s'ajouter une désertification massive des professionnels de santé libéraux dans la Nièvre.

En dépit de ses nombreuses alertes et d'un Plan Santé très volontariste pour pallier le manque de personnels, le Conseil Départemental en appelle à la responsabilité du Ministère de la Santé et plus singulièrement du Président de la République pour répondre en toute urgence à cette situation indigne d'un pays qui fait de son système de santé et d'accès aux soins l'un des atouts maîtres de son contrat social.

Ce n'est plus une alerte, c'est un S.O.S. que les élus de la Nièvre lancent.

En conséquence et considérant la menace de voir se développer des risques sanitaires majeurs, des inégalités injustifiables et inconstitutionnelles vis-à-vis de l'accès à la santé, les élus unanimes du Conseil municipal de Donzy exigent :

- un plan d'urgence sanitaire pour la Nièvre
- des moyens humains et financiers à la hauteur de l'urgence et des enjeux
- des mesures coercitives pour l'installation des professionnels de santé, dans les secteurs hospitaliers et libéral.

Adopté à l'unanimité

REMBOURSEMENT DEPENSE ENGAGEE PAR UN TIERS

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que l'institutrice a acheté 5 livres pour ses élèves, avec ses deniers personnels, qu'il convient de lui rembourser.

| Adopté à l'unanimité | | | |
|----------------------|--|--|--|
| | | | |
| | | | |

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été adoptés, Madame le Maire fait part des questions diverses.

Elections législatives

Dans un premier temps, Madame le Maire informe son conseil municipal que la commune est centre de mise sous pli pour les élections législatives ; elle donne lecture du calendrier fourni par la Préfecture et précise qu'elle attend une forte mobilisation des élu(e)s pour cette opération.

Madame Séverine PORCIN informe l'ensemble du Conseil Municipal de sa démission ; Madame le Maire prend acte de ce fait et répond que la procédure sera engagée dès réception de la lettre de démission.

Madame Sonia MILLANT présente le permis de végétaliser, dans la poursuite de l'ESCAPADE, incitant les citoyens à embellir le village. Celui-ci sera proposé aux Donziais qui souhaitent se réunirent pour fleurir et entretenir collectivement un espace public. L'espace herbé à l'angle du Faubourg de Bouhy et de la rue du Beauséjour est pris pour exemple pouvant être embelli et entretenu par les habitants du quartier. Suite à l'intervention de M. Denis Baudequin sur l'inquiétude qui pourrait être constatée par les Donziais qui ont ou vont poser des bassines, jardinières et/ou fûts sur l'espace public dans leur rue et devant leur maison, Mme Sonia Millant précise que ces actions font pleinement partie du projet de L'ESCAPADE et ne sont donc pas concernées par le permis de végétaliser. Celui-ci est réservé à une opération collective d'habitants qui souhaiteraient s'emparer d'un espace public existant et identifié comme n'étant pas particulièrement fleuri et entretenu dans leur quartier. Une communication sera faite au cours du mois de juin à ce sujet.

SIAEP

Une conseillère précise que le positionnement des compteurs d'eau est problématique en bordure d'habitation, susceptible de provoquer une chute et précise qu'il serait judicieux de les déplacer. Madame Sonia MILLANT s'étonne de cette remarque, aucun changement de boîte de compteurs n'ayant été faite dans la rue de la conseillère mais seulement le système de télérelève à l'intérieur du boitier. Elle indique qu'elle prendra attache auprès des services du SIAEP Bourgogne Nivernaise à ce sujet.

Un conseiller informe avoir reçu les courriers du SIAEP au sujet du contrat d'abonnement et de la mensualisation et est gêné par le « côté obligatoire » du retour de ces documents. Mme MILLANT précise que la mensualisation n'est pas obligatoire et que seul le contrat d'abonnement est à retourner afin de vérifier et mettre à jour les coordonnées des abonnés au service de l'eau. Elle précise également qu'à partir de 2022 il y aura une facture unique (abonnement et consommation) et indique le retour en nombre très important d'abonnés qui souhaite accéder à ce nouveau service de mensualisation de leur abonnement de l'eau.

Nocturne Cycliste

La nocturne Gérard PARISSE aura lieu le 3 juin 2022 avec un départ à 20h15.

TNM

L'arrivée de la 3^{ème} étape du 44^{ème} Tour Nivernais Morvan se déroulera à Donzy le jeudi 16 juin. Cette dernière est programmée aux alentours de 16h30.

Folle journée

Madame le Maire rappelle que « la folle journée » aura lieu cette année le 9 juillet prochain. L'association recherche quelques volontaires pour l'organisation de cette journée

Plus aucune question soumise, Madame le Maire clôture la séance à 20h35.